

2e PONT SUR LE WOURI

2e Pont sur le Wouri : 830 millions pour dédommager les victimes



L'enquête sur l'accident survenu le 20 janvier 2015 sur l'estacade du 2e pont sur le Wouri actuellement en construction a livré son verdict. Le tribunal de Grande instance du Wouri, à Douala, a publié, dans « Cameroon tribune » du 31 juillet dernier, un communiqué selon lequel un fonds de limitation de responsabilité d'un montant de 830 millions de FCFA a été créé. Ledit fonds est présenté sous la forme d'une lettre de garantie bancaire délivrée le 25 juin 2015 par la Société générale S.A pour le compte de la China Harbour Engineering Company Ltd (Chec), société anonyme affréteur de la barge automotrice «Kaituo 9 », dont le siège est à Yaoundé et Cccc Guangzhou Dredgingcompany Ltd, société de droit chinois armateur de la barge automotrice « Kaituo 9 », avec pour port d'attache Guangzhou, dont le siège est en Chine.